

MÉMORANDUM

AUX : Président et membres
Comité scolaire de Boston

DE LA PART DU : Dr Brenda Cassellius
Directrice

DATE : mercredi 26 mai 2021

RE : Données démographiques des étudiants Année scolaire 2021-2022

Le but de ce mémorandum est de demander qu'une audience publique concernant la participation au programme d'orientation de l'école de Boston au cours de l'année scolaire 2021-2022 soit prévue le mercredi 26 mai 2021. L'audience publique doit avoir lieu avant la réunion du comité d'école.

Comme indiqué dans le document ci-joint, la loi sur la réforme de l'éducation de 1993 a modifié la loi portant sur le choix des écoles du Massachusetts, établissant une présomption selon laquelle chaque comité scolaire admettra des non-résidents dans le cadre du programme d'orientation, à moins qu'il n'y ait un vote contraire avant le 1er juin chaque année. La loi exige qu'une audience publique soit tenue et qu'une résolution indiquant les raisons du retrait de l'obligation de choisir l'école soit énoncée dans le cadre de la résolution de ne pas participer.

Notre examen des questions impliquées dans le choix de la participation des écoles publiques de Boston au choix de l'école au cours de l'année scolaire 2021-2022 est basé sur (1) les problèmes d'affectation des élèves, (2) les limites d'espace, (3) les implications financières et (4) décisions des comités scolaires des communautés voisines.

1. La question des devoirs aux élèves

À ce moment, une inscription de 52,280 élèves a été projetée pour l'année scolaire 2021-2022. Actuellement, environ 51,412 élèves sont inscrits dans les écoles publiques de Boston. Les implications pour les affectations d'étudiants non-résidents aux écoles publiques de Boston sont les suivantes :

- Historiquement, pendant les mois de juillet, août et début septembre, un grand nombre d'étudiants résidant à Boston continuent de chercher des affectations scolaires. Nous sommes tenus de fournir une mission à ces résidents.
- L'inscription des non-résidents dans les écoles publiques de Boston ne devrait pas se faire au détriment des résidents qui, comme indiqué ci-dessus, continuent de faire une demande d'affectation scolaire jusqu'au début du mois d'octobre.

2. Implications spatiales

Le BPS n'est pas en mesure de réserver un certain nombre de places pour les étudiants non-résidents dans des écoles spécifiques ou dans des programmes spécifiques au début ou pendant le processus de



candidature/inscription. Les étudiants résidents remplissent une demande et fournissent des preuves de résidence afin d'être affectés. Notre obligation est de fournir des sièges aux résidents de la ville.

Certaines écoles et certains programmes sont populaires et suscitent un intérêt excessif pour les résidents de Boston. Nous sommes d'avis que les non-résidents de Boston chercheraient probablement des places dans nos programmes les plus populaires, rendant ainsi impossible pour un grand nombre de résidents de Boston l'obtention des places. Nous prévoyons que ces programmes seront pleinement utilisés par les résidents de Boston.

3. Implications de coût

Des coûts non budgétisés résulteraient de la nécessité de fournir des ressources à des non-résidents de Boston. Les programmes spécialisés, c'est-à-dire les programmes d'éducation spéciale (essentiellement séparés) et les programmes pour les apprenants de la langue anglaise, ont soit une taille de classe obligatoire, soit des exigences en matière de dotation en personnel. Les non-résidents qui demandent des services spécialisés devraient bénéficier des mêmes services que les résidents. Étant donné que de nombreuses communautés voisines manquent de services et de programmes pour les élèves à la recherche de programmes spécialisés, notre incapacité à se retirer du programme d'orientation scolaire entraînerait un afflux d'étudiants d'autres communautés qui demanderaient des places dans des programmes spécialisés, ce qui entraînerait des coûts non budgétisés.

4. Décisions des communautés voisines

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 151 districts scolaires, dont Boston, n'ont pas participé au programme d'orientation. Aucune des communautés voisines à la ville de Boston n'y a participé. On s'attend à ce qu'ils continuent de recommander la non-participation pendant la Année scolaire 2021-2022. Le fait que ces communautés limitrophes ne participeront pas au plan de choix des écoles de l'État signifie que les étudiants de Boston ne seront pas transférés vers les systèmes scolaires voisins, libérant ainsi des places dans les écoles de Boston pour les non-résidents.

5. RECOMMANDÉ :

Sur la base des inscriptions actuelles dans les écoles publiques de Boston, je recommande que le comité scolaire vote pour se retirer de la participation au plan d'orientation de l'État pour l'année scolaire 2021-2022. Je recommande que ce vote soit pris par le comité d'école lors de la réunion du comité d'école du 26 mai 2021.

Vous trouverez ci-joint l'avis consultatif du ministère de l'Éducation sur le programme d'orientation de l'école et une copie de la loi de l'État concernant le choix de l'école. Merci de l'attention que vous portez à ce problème.

Fichier joint